

Compagnie Galicienne de Mines  
Société Anonyme

Capital social: 12.000.000 francs

SIÈGE SOCIAL  
76, Rue de la Victoire  
PARIS

Paris, le 25 Mars 1920

Monsieur Sigismund Szejathkowski  
Ingénieur des Mines  
à Libiąz (Galicie), Pologne.

Monsieur,

Comme suite à votre lettre du 8 janvier 1920,  
à Monsieur Tzenas du Montcel, Administrateur délégué,  
et à votre entretien avec nous, nous avons l'honneur de  
vous confirmer ci-dessous les conditions de votre engagement  
comme Directeur de la C<sup>ie</sup> Galicienne de Mines à Libiąz.

Vous exercerez vos fonctions sous les ordres du  
Représentant de la C<sup>ie</sup>. En cas de carence du chef d'exploitation,  
vous devrez assurer le service du fond.

Vous recevrez un traitement fixe mensuel de six mille  
couronnes payables à Libiąz et de mille francs dont nous  
créditerons votre compte dans une banque de Paris à votre  
choix.

Vous recevrez en outre une prime sur l'accroissement  
du tonnage vendu (par fer et par voitures) au-delà de  
dix mille tonnes par mois, prime qui sera calculée de la  
manière suivante:

1<sup>o</sup>. Jusqu'au 30 Juin 1921, prime de vingt pfennigs  
polonais par tonne vendue mensuellement au-dessus de dix mille  
tonnes.

2<sup>o</sup>. A partir du 1<sup>er</sup> Juillet 1921, cette prime se  
composera par tonne vendue mensuellement au-dessus de dix  
mille tonnes, de dix pfennigs polonais pour les premières six mille

tonnes, plus trente pfennigs polonais pour les six mille tonnes suivantes.

Lorsque le tonnage vendu mensuellement atteindra vingt-deux mille tonnes, il y aura lieu de faire une nouvelle convention de prime, celle-ci devant alors être basée sur les bénéfices.

La prime sur le développement du tonnage vendu sera calculée chaque mois et payée le 15 du mois suivant.

Vous devrez habiter Libiąz où vous serez logé, chauffé et éclairé. Vous disposerez d'une voiture qui servira en outre au Chef d'Exploitation tant que l'extraction de la mine ne sera pas suffisamment développée.

Vous aurez droit à un congé payé d'un mois par an à prendre à une époque où les affaires de la Cie le permettront.

Les frais de votre déménagement de Lavoisier à Libiąz seront couverts par la Cie.

Votre entrée en service aura lieu en Mars.

Dans le cas où nous serions amenés pour un motif quelconque à renoncer à votre concours, nous vous préviendrons trois mois à l'avance sans qu'il y ait lieu à indemnité de notre part. Si votre départ devait avoir lieu immédiatement, nous vous devrions une indemnité équivalente à trois mois de traitement, sans tenir compte des avantages accessoires, logement etc... De votre côté, si vous aviez l'intention de quitter le service de la Cie, vous devriez nous prévenir trois mois à l'avance.

Pendant l'absence de Libiąz du Représentant de la Cie vous aurez à adresser tous les rapports et renseignements concernant la gestion de la mine à l'Administrateur-Délégué de la Cie Galicienne de Mines, 76 rue de la Victoire à Paris.

Nous vous prions de nous confirmer la présente lettre en en reproduisant les termes.

Permettez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments  
les plus distingués.

L'Administrateur délégué

V. Teyssie du Département

COMPAGNIE GALICIENNE DE MINES

(SOCIÉTÉ ANONYME)

CAPITAL : 12.000.000 fr.

76, Rue de la Victoire, 76 — PARIS

Monsieur Szczytkowski  
Directeur  
de la C<sup>ie</sup> Galicienne de Mines  
à Sibiąz (Galicie)  
L'Agence